

Communiqué de presse 17-11-2021

Un nouveau système de gestion de cas et des contacts dans les écoles de la Fédération Wallonie Bruxelles

L'ONE organise avec l'AVIQ et la COCOM un nouveau fonctionnement pour la gestion des cas dans les écoles par les call centers régionaux et la médecine scolaire, avec le soutien de sa ministre de tutelle et des autorités régionales.

Concrètement, le travail est réparti entre les call centers régionaux, les équipes de promotion de la santé à l'école (PSE) et les directions d'écoles, ce qui permet à la fois de poursuivre le tracing indispensable dans les collectivités scolaires et de diminuer la charge qui pèse sur les équipes PSE et les écoles.

Dorénavant, lorsqu'un cas positif est déclaré dans une école, le call center qui appelle le cas index comme habituellement, va investiguer l'ensemble des contacts étroits, y compris au sein de l'établissement scolaire. C'est donc via le call center que les contacts à haut risque à l'école sont déterminés et que les prescriptions de tests et certificats de quarantaines sont délivrés. Un échange d'information s'organise ensuite entre le call center et l'équipe PSE, et entre l'équipe PSE et l'école, afin d'informer les parents des élèves de la classe concernée.

De plus, le système est simplifié, en mettant en place un *emergency brake* (« *frein d'urgence* »), mesure décidée par le Risk Management Group, pour gérer la situation des classes dans lesquelles plusieurs cas sont déclarés : lorsque 25% d'élèves au sein d'une même classe sur une période de 7 jours sont déclarés positifs, l'équipe PSE ferme la classe pour une période de 10 jours. Tous les élèves sont en quarantaine, quel que soit leur statut vaccinal, et peuvent lever la quarantaine s'ils sont testés négatifs au 7^{ème} jour. Les parents sont informés par courrier.

Enfin, comme habituellement, si la situation sanitaire se complique, l'équipe PSE contacte les inspecteurs d'hygiène de l'AVIQ ou de la COCOM, qui pourront alors décider de mesures supplémentaires.

L'ONE restera attentif à l'évolution de ce nouveau fonctionnement pour permettre aux acteurs de l'enseignement et de la promotion de la santé à l'école, en collaboration avec les régions, de poursuivre au mieux leurs missions respectives et essentielles.